



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.63**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24958- DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA  
SUBVENTION 2013.**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Yannick DECARA, M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



12.05

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
  
D.G.A.S Qualité de Vie  
AMFA/8927

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Catherine SILVESTRE

-

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

**OBJET** : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2013. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public local de la ville d'Aix-en-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Ses missions s'articulent principalement autour des interventions sociales, de l'action gérontologique et du handicap.

Le CCAS gère, au titre :

1) Des Interventions Sociales : l'accueil et le suivi des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'accueil et le traitement de demandes d'aides financières dans le cadre de l'aide sociale facultative (en urgence ou avec passage en commission hebdomadaire), l'aide sociale légale comme l'aide personnalisée à l'autonomie, les placements en institution, l'accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles, les problèmes d'endettement et la gestion budgétaire, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL), un dispositif de logements d'insertions, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « Le Chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe, le dispositif hivernal...

2) De l'Action G rontologique : le soutien   domicile des personnes  g es (soins infirmiers   domicile, garde itin rante de nuit, aides   domicile, portage de repas   domicile, t l assistance, accompagnement v hicul , petits travaux, am lioration de l'habitat), des actions d'animation avec le passeport loisirs, des activit s culturelles et sportives, le flash 3<sup> me</sup>  ge, des foyers-restaurants, un foyer-logement « Le Sans-Souci», un  tablissement d'h bergement pour personnes  g es d pendantes (EHPAD) « La Bastide du Figuier », un collectif de domiciles rue Mar chal Foch.

3) Du Handicap : un accueil et un service social sp cialis , des actions sp cifiques en direction des personnes   mobilit  r duite, des mesures d'accompagnement socio- ducatif li es au logement (ASELL) sp cifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicap e dans la cit .

C'est pourquoi, afin de continuer   maintenir ces diff rentes actions, il est n cessaire lors du vote du BP 2013, d'attribuer au CCAS une dotation d'un montant de 4 675 000   (quatre millions six cent soixante quinze mille  uros) et d' chelonner cette somme en cinq versements tels que figurant ci-apr s :

Subvention 2011	Subvention 2012	Subvention 2013 4 675 000 �				
4 650 000 �	4 675 000 �	1 <sup>er</sup> acompte mi-f�vrier	2 <sup>�me</sup> acompte mi-mars	3 <sup>�me</sup> acompte mi-avril	4 <sup>�me</sup> acompte mi-mai	Solde mi-juin
		935 000 �	935 000 �	935 000 �	935 000 �	935 000 �

Je vous demande donc, Mes Chers Coll gues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CCAS les versements de subventions relatifs   l'exercice 2013, tels que vus pr c demment ;
- **DIRE** que la d pense sera imput e au budget de la Ville, ligne 92520 65736 1724 qui pr sente les disponibilit s n cessaires.

**2013.63 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION  
DE LA SUBVENTION 2013.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**